Décision n° 2026-1746 de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 16 septembre 2026 abrogeant l'attribution de ressources en numérotation à la société SFR fibre SAS

La présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse,

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L. 36-7 et L. 44 ;

Vu la décision n° 2021-2670 de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision n° 2018-0881 modifiée de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 24 juillet 2018 établissant le plan national de numérotation et ses règles de gestion ;

Vu la décision du 26 août 2024 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1er et 2 de la décision n° 2021-2670 du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de pouvoirs ;

Vu le dossier complet de demande de la société SFR fibre SAS reçu le 15 septembre 2026, sollicitant la restitution de ressources en numérotation ;

Décide :

Article 1. À compter du 16 septembre 2026, les dispositions attribuant à la société SFR fibre SAS (Siren : 400 461 950) la liste de ressources en numérotation indiquée dans le tableau ci-dessous sont abrogées.

Type de ressources	**Ressources restituées**	**Décision d'attribution**	**Date de la décision d'attribution**
Numéro court d'assistance opérateur	10 55	2014-0283	04/03/2014

Article 2. Le directeur Internet, données, presse, postes et utilisateurs de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la société SFR fibre SAS et publiée sur le site internet de l'Autorité.

Fait à Paris, le 16 septembre 2026

Pour la Présidente et par délégation

David EPELBAUM

Chef de l'unité Opérateurs et Obligations Légales